

Compte rendu de la séance du 17 juin 2019

La séance ouverte à 20H00 close à 22H45

Ordre du jour:

En présence du comité des fêtes :

- Préparation du 14 juillet 2019
- Organisation de la ducasse communale des 27 et 28 juillet 2019

Départ des membres du comité des fêtes :

- convention cadre mutuelle CDG62 / MNT
- Questions diverses

Président : BRICOUT Damien

Secrétaire : CAMUS Xavier

Présents : Monsieur Damien BRICOUT, Monsieur Xavier CAMUS, Madame Janick CAUDRON, Madame Lionelle MARIAGE, Madame Christine TILLOY, Monsieur Richard FLAMANT, Monsieur Jean-Marie MARSY

Excusés : Monsieur Dominique CARON, Monsieur Gilles DENNE

Absents : Monsieur Stéphane HAULTCOEUR

Délibérations du conseil:

Décès et obsèques de Mr Le Maire (DE 2019 015)

La séance ouverte, Mr Bricout propose au Conseil Municipal de rendre hommage à Mr Levé, Maire de Warluzel depuis 36 ans, décédé le 15 juin dernier, en finançant une plaque commémorative et une gerbe de fleurs.

Il précise également que la famille a demandé que le Conseil Municipal publie dans la Voix du Nord un faire part de décès au nom de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition de Mr Bricout et propose de financer :

- une plaque avec l'inscription "La commune de Warluzel reconnaissante à son Maire" d'une valeur maximum de 200 euros
- une gerbe assortie aux couleurs choisies par la famille avec un ruban "Le Conseil Municipal" d'une valeur de 120 euros
- une coupe assortie aux couleurs choisies par la famille avec un ruban " le comité des fêtes et les employés communaux" d'une valeur de 100 euros.

Et pour respecter le souhait de la famille, le Conseil Municipal va publier le faire-part de décès en son nom, dans la Voix du Nord par le biais des pompes funèbres organisant les obsèques.

Rénovation de la façade de l'église (DE 2019 016)

Mr Bricout présente au Conseil Municipal le devis reçu par le service d'insertion "le Coin Familial" pour la rénovation de la façade en pierres blanches et briques de l'église, pour un total de 42850,80 euros TTC.

Il explique que la communauté de communes des Campagnes de l'Artois prend en charge les frais de main d'oeuvre qui s'élèvent à 20160 euros et qu'il resterait à la charge de notre commune le financement du matériel qui s'élève à 22690,80 euros hors frais de livraison à prévoir en sus.

Il ajoute que notre demande était en liste d'attente depuis des années pour ce chantier "école" et qu'ils sont prêts à intervenir en septembre 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal valide le devis du Coin Familial pour la fourniture des matériaux qui s'élève à 22690,80 euros (hors frais de livraison en sus), et valide l'intervention en septembre 2019.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / VOLET SANTE (DE 2019 017)

Le Conseil Municipal de Warluzel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais retenant l'offre présentée par VYV - MNT au titre de la convention de participation,

Vu l'avis du Comité technique Départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents en date du 06 avril 2017.

Considérant que la collectivité de Warluzel, souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré,

- *Décide* :

1. d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er}

janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci

2. de participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé
3. de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :
 - ↳ Montant en euros : 5 € brut
4. d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
5. de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Sonorisation de l'église (DE 2019 018)

Afin d'assurer les obsèques de Mr Levé dans les meilleures conditions, Mr Bricout propose au Conseil Municipal de sonoriser l'église pour que les gens qui ne pourraient pas rentrer puissent suivre la cérémonie religieuse de l'extérieur.

Il présente un devis de l'entreprise Accès direct s'élevant à 390 euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide le devis pour la sonorisation de l'église.

Dons à la commune (DE 2019 019)

Mr Bricout informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des demandes des particuliers pour participer à l'achat des fleurs pour rendre hommage à Mr LEVE André, notre défunt Maire, décédé dernièrement.

Le total des dons s'élève à 145 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime accepte de recevoir ces 145 euros de dons en l'honneur de son défunt Maire, et autorise Mr Bricout, Maire par intérim, à encaisser cette somme.

Autres Décisions du conseil

Fete des mères :

Le bilan de la fête des mères 2019 étant négatif, il a été décidé de ne plus reconduire cette manifestation en 2020.

Festivités du 14 juillet 2019 :

Mr Marsy se charge de commander et aller chercher les 2 gerbes de commémoration.

Mr Flamant propose de reconduire le jeu de mots dans le bulletin municipal pour faire gagner des lots par tirage au sort parmi les bonnes réponses. Cette année

2 catégories, adultes et enfants, avec un lot plus conséquent pour les premiers tirés au sort.

Les stands de jeux habituels sont reconduits et tenus par les conseillers (Janick, Christine, Xavier, Damien, Richard, Jean-Marie + aide des membres du comité des fêtes).

La préparation se fera le 14 juillet à 14h.

Il est convenu de passer un mot dans les boîtes aux lettres pour l'inscription des enfants, afin de commander le nombre exacte de cartes cadeau. Pour les enfants de moins de 8 ans, les cartes cadeau picwic sont à commander et pour les plus de 8 ans les cartes cadeau Décathlon.

Mr Marsy et Mme Tilloy se chargent des courses pour les bonbons, les jouets,

...

Les tickets de jeux distribués seront répartis comme suit : un beau jouet et 5 petits par enfant.

Fête Communale :

Samedi 27/07 : repas dansant dès 19h avec animation sono
Jambon à l'os, frites + sauce madère, salade + fromage, tarte, café
prix 15 euros par adulte, 8 euros pour les - de 8 ans
résa au plus tard le 20/07

Dimanche 28/07 : apéritif concert à partir de 11h30
frites + saucisses/merguez/ andouillettes 7 euros ou 8 euros en américain

Mme Caboche se charge de contacter la communauté de communes pour le prêt du chapiteau avec le chauffage.

Chapiteau disponible à partir du mercredi à Dauphine - Mr Flamant doit prévenir Mr Lavigne au 06 83 02 31 45, du jour où le chapiteau sera enlevé.

Montage le vendredi,

disponible également estrade (50 euros) à Avesnes le Comte et des tables et chaises à voir si on les réserve ou non.

Décoration pour le repas dansant, le samedi 27 à 14h.

Le comité des fêtes proposera des enveloppes à 1€ et l'estimation d'un panier garni. Il se charge de la préparation des enveloppes et lots.

Le manège habituel sera présent avec distribution de tickets aux enfants du village.

Une remorque frigorifique sera louée au Leclerc d'Herlin le Sec pour 35€ le premier jour puis 5€/ jour supplémentaire. Une caution de 2000 euros sera déposée.

Mme Caboche se charge d'établir les contrats d'assurance auprès de la SMACL pour le chapiteau et la remorque frigorifique.

Messe du lundi matin : les gerbes habituellement déposées sur les tombes ne seront plus faites. En revanche une gerbe sera faite pour André Levé.

Maison Bourdolle :

Les documents ont été signés chez le notaire, aucun permis de démolition n'est nécessaire. Balestra va pouvoir intervenir pour la démolition des bâtiments et la remise à nu du terrain.

Mur de soutènement de l'église :

Le devis Balestra pour la rénovation du mur de soutènement de terre de l'église s'élève à 12974.40 TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime décide de reporter ces travaux sur 2020 étant donné que la charge financière pour la rénovation de la façade de l'église est supérieure au budget initialement prévu.

Aire de jeux :

Il est demandé de voir pour installer une deuxième balançoire sur le portique existant.

Après délibération, il est précisé qu'elle n'a pas été installée pour des raisons de sécurité. Il n'est donc pas possible de le faire aujourd'hui.

Signatures :

BRICOUT D.

CAMUS X.

CAUDRON J.

CARON D.

ABSENT

TILLOY C.

MARIAGE L.

FLAMANT R.

MARSY J-M.

~~DENNE G.~~

~~HAULTCOEUR S.~~

ABSENT

ABSENT